

Contrat d'engagement Pâtisseries

Saison AUTOMNE-HIVER

Saison 2018-2019 : valable du 08/11/2018 au 14/03/2019

Le présent contrat est passé entre :

Le producteur : Charlène MOULIN _____ 3 rue rampot _____ 69770 Longessaigne _____ N° de Siret : 839 969 136 00010 D'une part,	L'adhérent : Prénom : Nom : Adresse : Tél. : E-mail : D'autre part.
--	--

Article 1 : Objet du contrat

Déterminer les modalités et conditions de l'engagement des parties signataires pour l'achat d'une part de production et la mise en œuvre d'activités pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.

Article 2 : Engagements

a) L'adhérent s'engage à :

Prendre, et ce durant toute la durée du contrat défini dans le chapitre 4 «Terme et modalités de l'engagement», le ou les paniers choisis parmi les options disponibles dans le tableau en annexe 1 « liste des produits » en respectant les principes décrits dans la charte des AMAP et notamment le principe de solidarité en cas d'aléa de production.

L'adhérent s'engage aussi à venir aider lors de la livraison des paniers : Il doit s'inscrire sur le planning des livraisons selon ses disponibilités, au moins 2 fois par semestre. Si l'adhérent ne peut être là, il s'engage à trouver un remplaçant.

b) Le producteur s'engage à :

Distribuer selon les modalités de livraison décrites dans le chapitre 4 « Termes et modalités de l'engagement », le ou les paniers choisis par l'adhérent, à l'adhérent ou à toute autre personne mandatée par ce dernier, et à proposer une solution de secours en cas d'aléas de production.

Article 3 : Absence des adhérents

En cas d'absence de l'adhérent, aucun report de panier ne sera accordé. Il appartiendra à l'adhérent de trouver une autre solution (amis, voisins, famille, autre adhérent...).

Article 4 : Termes et modalités de l'engagement

Le présent contrat est élaboré pour la saison courant du 08/11/2018 au 14/03/2019, et comprendra 6 livraisons.

Le calendrier de livraison est disponible en annexe 1.

La livraison pour le présent contrat aura lieu les jeudis de 18h30 à 19h30 à la salle des fêtes de Chessy (69).

Les paniers qui ne seront pas récupérés seront distribués aux personnes étant de permanence.

Le panier est alors considéré comme "perdu" et non remboursable.

Le règlement se fait à la remise du présent contrat par cinq chèques maximum à l'ordre de Charlène Moulin, qui seront retirés chaque mois au début du mois. La liste des chèques est disponible en annexe 2.

Les deux parties (adhérent et producteur) s'engagent à n'effectuer aucun échange d'argent sur le lieu de livraison.

>> Offres du producteur

Les pâtisseries et viennoiseries sont confectionnées au levain et à partir d'ingrédients bio, à l'exception des pralines. Elles sont cuites au fournil collectif de Longessaigne.

Brioche suisse revisitée

Pâte feuilletée avec crème d'amande et pépites de chocolat
Allergènes : amande, beurre, œufs, gluten

Kouign Amann (13 cm)

Pâte à pain enrobée de beurre et pliée à la façon d'une pâte feuilletée
Allergènes : beurre, gluten

Lunette façon Romans

Biscuit sablé collé par de la confiture
Allergènes : beurre, gluten, œufs

Tartelette aux pommes et noisettes caramélisées

Pâte feuilletée garnie de crème noisette, de pommes et de noisette caramélisée
Allergènes : beurre, gluten, œufs, fruit à coque

Panettone

Gâteau italien à base de brioche au levain et de fruits confits
Allergènes : beurre, gluten, œufs, lait

Cinnamon rolls

Brioche au levain roulée à la cannelle et aux brisures de noix
Allergènes: gluten, beurre, œufs, lait, fruit à coque

Croissant/pain au chocolat

Pâte levée feuilletée au levain avec bâton de chocolat (pain au chocolat)
Allergènes : beurre, gluten, œufs, lait

Galette des rois

Déclinée en différents parfums et différentes tailles, vendue avec son sachet, couronne et fève
Pâte feuilletée avec une garniture à base de crème d'amande
* crème d'amande
* crème d'amande au chocolat
* crème aux pralines
Allergènes : beurre, gluten, œufs, fruit à coque

Linzertorte

Tartelette autrichienne à base de pâte sablée et de confiture de framboise
Allergènes : beurre, gluten, œufs

Madeleines

Pâte à madeleine cuite au feu de bois
Sachet de 10 madeleines, 2 sortes :
* madeleines classiques
* madeleines citron, miel et fleur de sel
Allergènes: beurre, gluten, lait, œufs

Article 5 : Rupture anticipée et litige du contrat

Le contrat peut être rompu par l'adhérent à condition qu'un remplaçant soit désigné pour prendre la suite de ce même contrat, sauf cas très particulier pouvant être discuté lors d'une réunion de bureau.

En cas de non respect d'une partie du contrat, les co-contractants peuvent faire appel à différents recours :

- La médiation, soit au sein de Paniers De Liens, ou en cas de conflit plus grave, via le bureau de Mines de Liens ;
- La voie juridique.

A Chessy , le 06/12/2018

L'Adhérent :

Le Producteur :

Annexe 1 - Liste des produits

Annexe 2 - Liste des chèques fournis par l'adhérent

L'adhérent choisit de payer la somme totale de € TTC (dont 5,5 % de TVA)

DATE DE DEBIT	MONTANT
15/11/18	<hr/>
15/12/18	<hr/>
15/01/19	
15/02/19	
15/03/19	